



*CONFERENCE DE PRESSE  
Service de Lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale  
24 mars 2010*

## **LUTTE CONTRE LA PAUVRETE RAPPORT 2008-2009 PARTIE II**

### *Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté*

Bonjour. Nous faisons aujourd'hui la présentation du rapport issu de la concertation animée par le Service sur les problématiques rencontrées par les personnes sans abri.

Le Service a été créé sur base des accords de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés, nous sommes donc un service interfédéral.

Notre mission est de formuler des recommandations aux différents Gouvernements, Parlements et Conseils consultatifs de notre pays, sur base de la concertation et du dialogue avec des associations, organisations et institutions actives dans la lutte contre la pauvreté.

La concertation sur le 'sans-abrisme' a été mise sur pied à la demande du secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, M. Philippe Courard, dans le cadre du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté ; nous remercions le secrétaire d'Etat pour sa confiance.

Le 'sans-abrisme' implique également bon nombre de compétences au niveau des Régions et nous remercions la ministre flamande Mme Ingrid Lieten et la ministre bruxelloise Mme Brigitte Grouwels pour leur présence et leur intérêt pour les résultats de cette concertation.

Le rapport se base sur les expériences des personnes concernées et de leurs associations. Le processus de concertation a été particulièrement intense, aussi bien pour les participants que pour le Service. Au total, une cinquantaine d'organisations ont participé à 17 réunions en cinq mois. Nous voulons profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement ces personnes pour leur apport et leur engagement.

Le 'sans-abrisme' est une forme extrême de pauvreté. Il concerne un groupe très hétérogène : au niveau de l'âge, de la situation précaire de logement, du parcours de vie, des problèmes de santé, etc. Il est très difficile de savoir combien de personnes sont concernées. Bien que d'intéressantes initiatives aient été prises, on manque encore de chiffres cohérents. Il y a un besoin clair d'informations quantitatives et qualitatives.

Les participants à la concertation ont à maintes reprises insisté sur l'importance de travailler avant tout aux causes du 'sans-abrisme' et de la pauvreté. Cela signifie travailler en priorité à des mesures structurelles qui aident à prévenir le 'sans-abrisme' et la pauvreté. C'est la raison pour laquelle le rapport fait la part belle à cet aspect préventif.

Pour structurer ce rapport, nous avons suivi le trajet d'une personne sans abri :

- (1) Avant d'être sans abri : nous abordons dans cette partie les éléments qui peuvent mener au 'sans-abrisme', les facteurs de ruptures, importants dans le cadre d'une politique de prévention.
- (2) Etre sans abri et plus spécifiquement l'aide aux personnes sans abri
- (3) Et enfin la phase 'aval' : comment sortir durablement du 'sans-abrisme'.

Marilène De Mol va maintenant approfondir ces trois aspects.

Selon les participants à la concertation, il faut arrêter de fabriquer des sans-abri, et il faut donc lutter contre la pauvreté. Celle-ci, aujourd'hui, ne diminue pas ; elle touche tous les domaines de la vie : revenus, emploi, santé, logement... Puisque ce phénomène touche à toutes les facettes de la vie des gens, les leviers de prévention concernent également tous ces domaines.

Au niveau de la santé, par exemple. Les personnes pauvres sont généralement prématurément usées par leurs conditions de vie difficiles et stressantes, ce qui les fragilise énormément sur le plan de la santé physique et mentale, sur le plan de l'emploi mais aussi de la protection sociale. Les liens familiaux et sociaux sont difficiles à maintenir dans ces circonstances.

Par ailleurs, de nombreuses personnes sans abri ont un passé institutionnel : les prisons, les institutions d'aide à la jeunesse, les hôpitaux sont des lieux qui ont tendance à fragiliser encore le lien social.

Les constats sont nombreux concernant les facteurs de ruptures dans le domaine du logement, comme notamment le manque de logements abordables qu'ils soient sociaux ou privés et qui font de l'accès au logement un véritable parcours du combattant.

Le maintien dans le logement est aussi très difficile. Les expulsions pour cause d'insalubrité sont un exemple criant des effets négatifs de certaines politiques sur les personnes pauvres, même si les objectifs de ces politiques sont louables. Les conséquences de ces mesures sont catastrophiques pour les personnes expulsées, qui risquent de se retrouver sans abri. Le rapport plaide pour un relogement effectif et systématique de ces personnes.

Tant que des politiques efficaces de prévention ne sont pas en place, il faut agir pour améliorer l'aide aux personnes sans abri.

On l'a dit, les 'sans-abri' forment un groupe très hétérogène, il est donc impossible de les aider avec des solutions standardisées. Une aide à laquelle la personne n'adhère pas du tout, ne participe pas du tout, sera inefficace.

L'aide doit être pensée à partir de la demande de la personne. Or il est parfois très compliqué de faire émerger une telle demande. C'est une démarche fondamentale qui nécessite beaucoup de temps. Mais les travailleurs sociaux sont de plus en plus dans une logique de rentabilité de l'aide, en raison de la surcharge de travail à laquelle ils doivent faire face.

Le travail de rue joue à ce niveau un rôle important en établissant sur le long terme une relation de confiance avec les personnes, en les amenant petit à petit à exprimer leurs aspirations et en les accompagnant tout au long de leur parcours dans la marginalité.

Les acteurs de l'aide aux personnes sans abri sont nombreux et très différents : travail de rue, maisons d'accueil, abris de nuit, accueil de jour... Ils doivent interagir en permanence et créer des ponts avec d'autres secteurs comme la santé, la santé mentale,

le logement. Le rapport plaide pour le renforcement des concertations au sein du secteur et avec les secteurs voisins pour mieux répondre à la demande des personnes.

Des pistes intéressantes de sortie du 'sans-abrisme' ont été évoquées par la concertation. Les formes d'hébergement classiques ne correspondent pas aux besoins de tous. Les occupations d'immeuble, l'habitat permanent dans les campings, l'habitat solidaire, le 'housing first' sont autant de réponses nées de la créativité des personnes pauvres qui ne sont pas suffisamment prises en compte. L'habitat solidaire, par exemple, est pénalisé en raison du passage d'un statut d'isolé à un statut cohabitant pour certaines allocations. Le rapport plaide pour ouvrir les politiques du logement à ces formes alternatives d'habitat.

La période durant laquelle une personne est sans abri aggrave encore la situation déjà difficile au départ. Elle fragilise encore la personne, abîme encore davantage sa santé, ses liens familiaux et sociaux. "Sortir" du sans-abrisme demande donc un énorme investissement de la part de ces personnes et des acteurs engagés à leurs côtés. Des moyens doivent être prévus pour cela, pour cette période 'post sans-abri'. L'aide, et pas seulement en matière de logement, doit pouvoir être prolongée.

Les politiques ont encore trop tendance à considérer l'accès au logement comme un parcours linéaire. Or pour les personnes sans abri, c'est un parcours complexe, fait de plusieurs allers-retours. Elles ont besoin de flexibilité. Il faut donc tenir compte de cela en imaginant des solutions plus ouvertes et en multipliant les passerelles entre les maisons d'accueil, les agences immobilières sociales, les sociétés de logements sociaux, etc. L'accompagnement dans le logement est un outil très important à ce niveau, qui doit être fait sur mesure, au rythme des gens et de manière flexible.

Dans le cadre d'une approche cohérente, il nous semble important de souligner trois éléments:

- (1) Il nous faut disposer à l'avenir d'une connaissance plus fiable et de meilleure qualité. Il s'agit ici de l'information sur l'ampleur et les caractéristiques du groupe de personnes confronté au 'sans-abrisme', sur le parcours accompli par ces personnes, mais aussi sur l'évaluation des actions et des mesures qui ont été prises. L'image des personnes sans abri – dans les médias, et plus généralement dans la société - est également cruciale : en améliorant cette image et en se basant davantage sur la réalité des personnes concernées, des initiatives plus pertinentes, qui reposent moins sur des préjugés, peuvent être prises.
- (2) La concertation a également choisi de formuler trois 'balises' pour une approche cohérente et ambitieuse :
  - Accès aux droits fondamentaux, ce qui signifie que la citoyenneté des personnes doit être respectée à tout moment, et qu'un accès doit être garanti aux droits qui en découlent. Le rapport aborde, par exemple, l'importance de la mise en œuvre complète de l'adresse de référence pour les personnes sans abri;
  - Attention à la participation et à la parole des personnes sans abri ;
  - Vigilance constante pour la situation des personnes les plus pauvres.
- (3) Le rapport se conclut par une série de recommandations concernant différents aspects de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté.

Le résultat de cette concertation fait partie du rapport bisannuel du Service. Nous avons présenté la première partie il y a quelques mois, et nous vous présentons aujourd'hui cette deuxième partie. Elle se veut également une contribution au débat et à l'action politiques, et nous espérons qu'elle pourra contribuer à un plan ambitieux et cohérent.

Ce rapport peut également servir de source d'inspiration pour l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la Présidence belge de l'Union européenne durant le deuxième semestre de cette année 2010.

Etant donné que le résultat de cette concertation fait partie du Rapport bisannuel du Service, il est concerné par la procédure de suivi officielle décrite dans l'Accord de coopération créant le Service. Les différents niveaux de pouvoir compétents s'engagent donc à débattre des recommandations et à leur donner une suite éventuelle. Nous sommes donc particulièrement contents que le Secrétaire d'Etat Philippe Courard, la Ministre Ingrid Lieten et la Ministre Brigitte Grouwels soient présents pour nous livrer leur première réaction à ce Rapport.